

**BULLETIN D'INSCRIPTION 2022**  
**COHESION DES EQUIPES ET INTELLIGENCE DE SOI®**

**PARTICIPANT**

Nom ..... Prénom .....  
Fonction .....  
Société .....  
Adresse .....  
Téléphone .....  
E-mail .....  
Fonction .....  
Site internet.....

**ORGANISME PAYEUR**

Société ou Organisme .....  
Adresse .....

Je m'inscris au séminaire COHESION DES EQUIPES ET INTELLIGENCE DE SOI suivant :

Du 28, 29 et 30 mars 2022

J'ai besoin d'une convention de formation à l'ordre de :

J'ai pris connaissance des conditions générales de vente (au verso).

**Montant du règlement :**

<b>L'ensemble HT :</b>	2 490,00 Euros
<b>TVA 20,00 % :</b>	498,00 Euros
<b>Total TTC :</b>	2 988,00 Euros

Je joins l'acompte de 30% à l'ordre d'Osiris Conseil et m'engage à payer le solde 8 jours avant la date du séminaire par :

Chèque

Virement bancaire

**Réservé à Osiris Conseil**

Acompte : .....  
Reçu le : .....  
N° de convention :

À ..... le .....

**Cachet de l'entreprise :**

**Signature :**

## LES TYPES DE PERSONNALITE

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

#### ACCÈS A LA FORMATION

Les conditions d'accès aux formations sont précisées dans la fiche descriptive de chaque séminaire.

#### INSCRIPTION

Afin de valider votre inscription, veuillez nous retourner votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque d'acompte de 30% du montant ttc de la formation.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée, une fois le dossier complet. Toute inscription reçue alors qu'un séminaire a déjà atteint le nombre maximum de participants peut être, selon le souhait de l'intéressé, soit reportée à une date ultérieure, soit mise sur liste d'attente.

Sur demande, nous vous ferons parvenir une convention de formation et, en fin de formation, une attestation de présence.

#### PRIX

Nos prix s'entendent hors taxes. Ils comprennent les frais de stage, de documentation et les repas pris sur place. Les frais d'hébergement ne sont pas compris. Une facture vous est adressée à réception de votre acompte. Le solde restant dû doit nous parvenir au plus tard 8 jours avant le séminaire.

Pour toute inscription simultanée de plus de 3 personnes au même stage, vous bénéficiez d'une réduction de 5% sur l'ensemble des frais de formation.

Est considérée comme "particulier" la personne qui assume les frais de formation sur son budget personnel, ne peut obtenir un financement total ou partiel d'un fond de formation, se faire prendre en charge par une entreprise sous quelque forme que ce soit, ou récupérer la TVA.

#### ANNULATION ET REPORT

**De notre fait.** En cas de nécessité, nous nous réservons le droit d'ajourner le séminaire 8 jours minimum avant la date prévue en reportant l'acompte sur une date ultérieure ou en remboursant la totalité de la somme déjà versée, selon votre choix.

**De votre fait.** Toute annulation doit nous parvenir par écrit au minimum 21 jours avant la date prévue pour le séminaire. En-deçà de ce délai, le séminaire est dû dans sa totalité. Toute formation commencée est due dans sa totalité.

**Report.** En cas de report d'inscription moins de 21 jours avant le 1er jour du séminaire prévu, l'acompte tient lieu d'indemnité de report et le nouveau séminaire est dû dans sa totalité.

#### COPYRIGHT

Les documents remis par Osiris Conseil au cours des formations peuvent être utilisés par les participants auprès de leurs propres clients sous réserve d'en faire apparaître l'origine. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

#### LITIGES

Tout règlement non effectué dans les délais prévus, se verra confié à un service de recouvrement. Le montant sera majoré des intérêts légaux de retard et des frais de recouvrement (15%). En cas de contestation, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.

Toute somme y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des intérêts de retard équivalents au triple du taux d'intérêt légal de l'année en cours ainsi que le paiement d'une somme forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement.

Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, la société se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire sur justification.

**REGLEMENT INTÉRIEUR** : lien vers le site <http://www.osiris-conseil.com/reglement-interieur>

*Conditions valables pour l'année 2022*



OSIRIS CONSEIL

33 rue du Montoir – 77670 Vernou La Celle sur

Seine Tel +33 (0)1 64 23 03 07 - Fax : +33 (0)1 64 23 06 10

E.Mail : [contact@osiris-conseil.com](mailto:contact@osiris-conseil.com) – URL : [www.osiris-conseil.com](http://www.osiris-conseil.com)

SAS au capital de 38 500 – RCS Montereau B 352 706 402 - SIRET : 352 706 402 00034